

Arrêté ministériel modifiant la composition de la Commission consultative des maisons et centres de jeunes

A.M. 20-12-2019

M.B. 31-01-2020

La Ministre de la Jeunesse,

Vu le décret du 20 juillet 2000 déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et leurs fédérations, l'article 22, modifié par le décret du 9 mai 2008,

Vu le décret du 3 avril 2014 destiné à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 octobre 2017 portant nomination des membres de la Commission consultative des Maisons et Centres de Jeunes, tel que modifié ;

Considérant les demandes de remplacement de mandats, introduite par la FMJ en date du 29 novembre 2019, il est mis fin aux mandats de Madame COLSOUL Charlotte en tant que membre effectif et de Monsieur CHAJIA Johakim en tant que membre suppléant, et introduite par FOR'J, il est mis fin aux mandats de PESALOVO David en tant que membre suppléant de Madame GOLIK Dorota, il est mis fin au mandat de Monsieur GODART Jean-Paul en tant que membre suppléant de Monsieur TONDU Jean-Pierre et il est mis fin au mandat de Monsieur PARMENTIER Thomas.

Qu'il convient dès lors de procéder à la modification de l'arrêté ministériel du 24 octobre 2017 précité,

Arrête :

Article 1^{er}. - Dans l'article 1, 2^o (sous : Pour la Fédération des Maisons de Jeunes en Belgique francophone) de l'arrêté ministériel du 24 octobre 2017 portant nomination des membres de la Commission Consultative des Centres de Jeunes, modifié par les arrêtés ministériels du 30 novembre 2017, du 28 mars 2018, du 16 avril 2018, du 03 mai 2018, du 22 mai 2018, du 20 août 2018, 15 octobre 2018, du 27 février 2019, du 05 juillet 2019 et du 25 octobre 2019, les mots «Madame COLSOUL Charlotte, Rue Maurice Withofs 1, 4280 HANNUT» sont remplacés par les mots «Monsieur CHAJIA Johakim, Rue du Moulin de Marvis 14, 7500 TOURNAI» et les mots «Monsieur CHAJIA Johakim, Rue du Moulin de Marvis 14, 7500 TOURNAI» sont remplacés par «Monsieur NICAISE Benoît, Rue Sainte-Croix 6, 4000 LIEGE».

Article 2. - Dans l'article 1, 2^o (sous : Pour la Fédération de Maisons de Jeunes Organisation de Jeunesse) de l'arrêté ministériel du 24 octobre 2017 portant nomination des membres de la Commission Consultative des Centres de Jeunes, modifié par les arrêtés ministériels du 30 novembre 2017, du 28 mars 2018, du 16 avril 2018, du 03 mai 2018, du 22 mai 2018, du 20 août 2018, 15 octobre 2018, du 27 février 2019, du 05 juillet 2019 et du 25 octobre 2019, les mots «Monsieur GODART Jean-Paul, Rue de la Loi 164, 7170 LA HESTRE» sont remplacés par «Monsieur PESALOVO David, Rue du Monceau Fontaine 35, 6031 MONCEAU-SUR-SAMBRE», les mots «Monsieur PESALOVO David, Rue du Monceau Fontaine 35, 6031 MONCEAU-SUR-SAMBRE» sont remplacés par les mots «Monsieur GODART Jean-Paul, Rue de la Loi 164, 7170 LA HESTRE» et les mots «Monsieur PARMENTIER Thomas, Rue de Villers 227, 6010 COUILLET» sont remplacés par les mots «Madame

KUYPERS Muriel, Rue du Monceau Fontaine 35, 6031 MONCEAU-SUR-SAMBRE».

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur à dater de sa signature.

Bruxelles, le 20 décembre 2019.

V. GLATIGNY